



Cofinancé par
l'Union européenne



Région
Hauts-de-France



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES



Livret d'accueil Stagiaire

Bienvenue à l'ECF !



ECF.FP.A.461 ind 02 vers 08 CFT - mai 15/09/25





Cofinancé par
l'Union européenne



Région
Hauts-de-France



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES



Votre accueil dans notre organisme

- 1 Je suis ... (présentation du Formateur)
- 2 Appel
- 3 Mot de la Direction
- 4 Présentation de l'Equipe de l'Agence
- 5 Environnement (Co-voiturage, Restauration ...)
- 6- Règlement Intérieur et annexes
- 7- Plan du site (locaux et plan de circulation)
- 8- Présentation de la Formation
- 9- Accueil des personnes en situations d'Handicap
- 9- Dans le cadre d'un parcours via la Région Hauts de France
- 10- Et vous, vous êtes ?





Cofinancé par
l'Union européenne



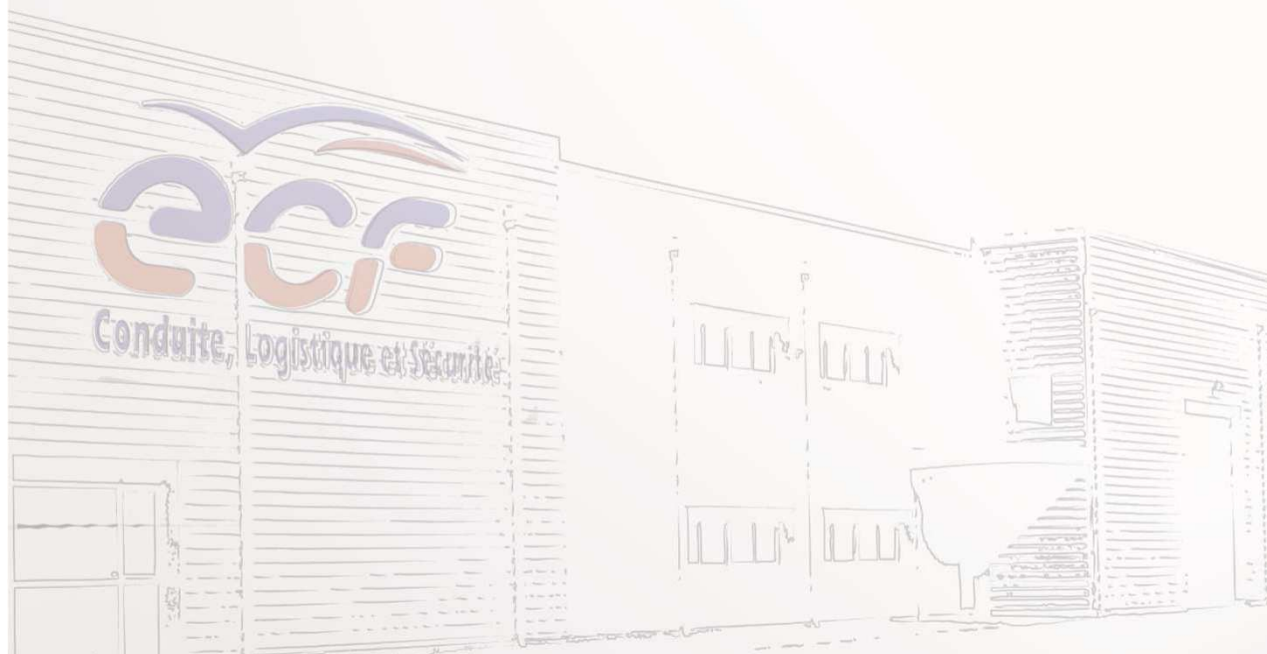
Région
Hauts-de-France



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES



Tout d'abord, Je suis :.....





Cofinancé par
l'Union européenne



Région
Hauts-de-France



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES



Tout le monde est là ?

Faire l'appel



ecf
Conduite, Logistique et Sécurité

ecf



Cofinancé par
l'Union européenne



Région
Hauts-de-France



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES

Présentation notre organisme

CFT ECF

**Organisme de formation implanté sur la Région Hauts de
France sur 3 des 5 départements**

ECF,

**Un groupe national
dans la Formation**



St Martin au Laert

Amiens

Isques

Coulogne

Grande Synthe

Santes



Hazebrouck





Mot de la direction

- La Direction du Centre de Formation ECF (adhérent Ecole de Conduite Française) ainsi que l'ensemble du personnel de l'Agence vous souhaitent la bienvenue.
- Notre organisme est certifié ISO 9001, de ce fait, quelque soit votre Financement et/ou Co-financement (Personnel, Entreprises, CIF, OPCA, Région, FSE ...) le plus important durant la formation sera :

VOUS





Mot de la direction

Pour cela, afin de recueillir vos suggestions, nous avons mis en place les actions suivantes :

- les équipes Administratives, Commerciales et de Direction sont présentes et à votre écoute avant les cours, pendant la pause et après les cours, cela pendant les horaires d'ouverture de l'Agence ou sur rendez-vous
- 1 adresse mail vous permettra également de communiquer avec notre organisme et notamment le service Qualité :

stagiaire@ecf-cft.com

N'oubliez pas de mentionner dans le mail vos nom, prénom, lieu de formation, nom de l'action et bien sûr vos remarques

- 1 avis stagiaire vous sera remis en fin de formation afin de recueillir votre ressenti sur la formation et notre organisme



Cofinancé par
l'Union européenne



Région
Hauts-de-France



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES



Présentation de l'Equipe

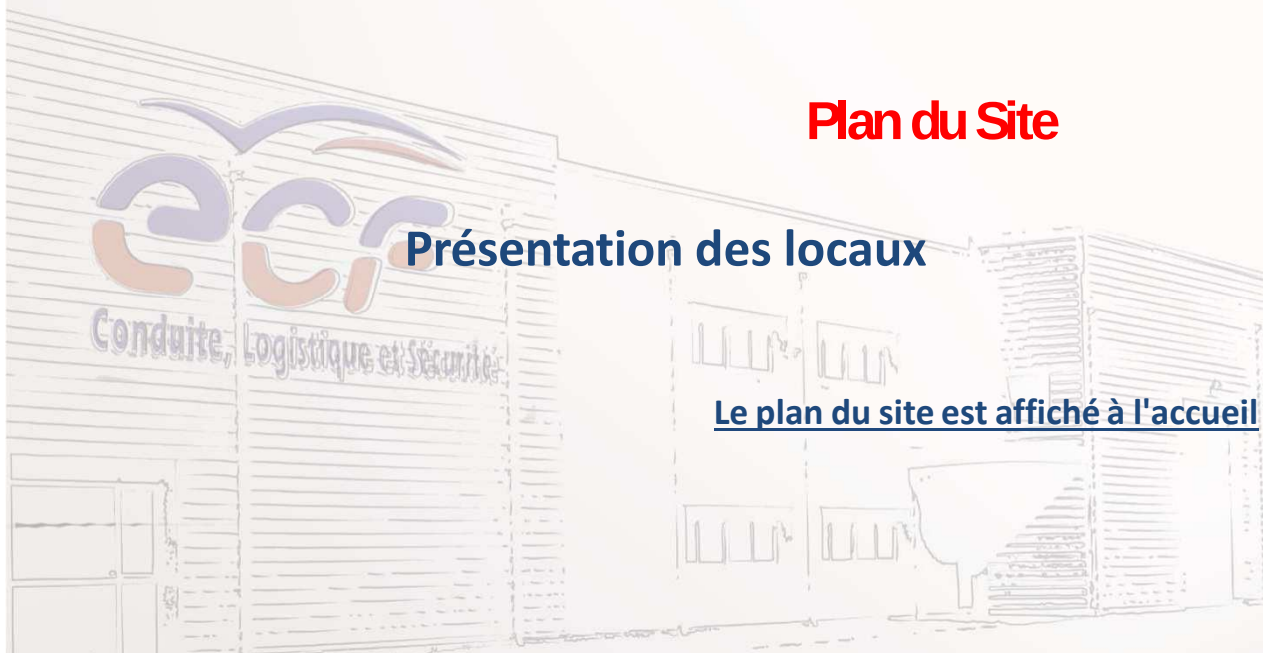
Présentation des différents salarié(e)s de l'Agence

La liste du personnel affecté à l'Agence est affiché à l'accueil

Plan du Site

Présentation des locaux

Le plan du site est affiché à l'accueil





Cofinancé par
l'Union européenne



Région
Hauts-de-France



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES



Environnement

1. Co-voiturage

Dans le cadre de notre Responsabilité face à l'environnement, il est nécessaire d'essayer de réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

Pour cela, durant la formation, si vous avez la possibilité d'effectuer vos trajets domicile/Centre de Formation à plusieurs dans le même véhicule, nous vous invitons fortement à le faire.

Dans ce cas, nous vous demanderons de prévenir le formateur lors de la pré-programmation des groupes de conduite, notamment en cas d'horaires décalés et/ou postés.

Par ailleurs nous sommes engagés dans une démarche RSE (Développement Durable), vous trouverez afficher notre Charte RSE.





Cofinancé par
l'Union européenne



Région
Hauts-de-France



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES

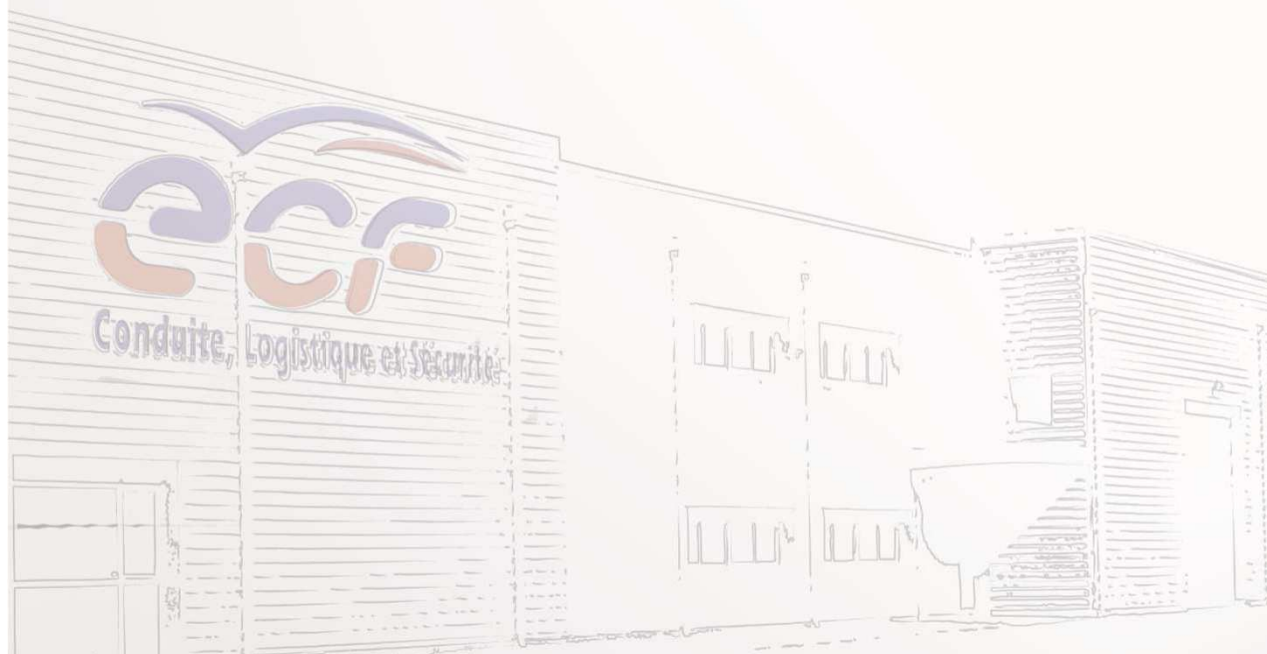
Environnement

2. Hébergement et Restauration



Présentation des hôtels et restaurant les plus proches

Les renseignements complémentaires sont disponibles auprès de votre chargé(e) de dossier





Cofinancé par
l'Union européenne



Région
Hauts-de-France



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES



Environnement

3. Salle Informatique

Pour compléter votre formation, rechercher des informations ou un emploi, nous mettons à votre disposition une salle de ressources.

Cette salle vous permet :

- De faire des révisions dans un cadre privilégié
- D'utiliser nos outils pédagogiques numériques – Webformation
- D'accéder à l'ensemble des revues métiers et offre d'emploi à disposition.

Cette salle est disponible durant les horaires d'ouverture du centre de formation.





Cofinancé par
l'Union européenne



Région
Hauts-de-France



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES

Règlement intérieur et Annexe



**Pendant toute votre période de formation vous êtes :
STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.**

**Ace titre, comme en entreprise, vous êtes soumis au
notre règlement intérieur.**

Le règlement de notre organisme complet vous a été transmis
lors de votre inscription.

Une copie de ce règlement est affiché et à votre disposition.

Nous profitons de cette présentation pour vous faire
un rappel sur les points essentiels



ecf
Conduite, Logistique et Sécurité

ecf



Cofinancé par
l'Union européenne



Région
Hauts-de-France



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES

Règlement intérieur et Annexe

1. Sécurité sur le centre

Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de manière à être connus de tous les stagiaires.

L'endroit où vous devez vous rendre sur le site est signé par ce panneau



Boissons alcoolisées et substances illicites :

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans l'organisme ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées. Il est interdit de consommer et d'importer des substances illicites dans les locaux.

Interdiction de fumer :

En application de la loi fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer et vapoter dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer et de vapoter dans les salles de cours, de pauses et dans les ateliers. Il est interdit de fumer lors des vérifications effectuées autour des véhicules.

INTERDICTION DE FUMER



Fumer ici vous expose à une amende forfaitaire de 68€
(ou à des poursuites judiciaires).

Pour arrêter de fumer, faites-vous aider en appelant le
3809 (Téléservice gratuit d'un appel vers un fax et service gratuit, depuis un téléphone fixe ou mobile.)

Décret n° 2005-1386 du 15 novembre 2005 relatif aux conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les
lieux affectés à un usage collectif

INTERDICTION DE VAPOTER



Vapoter ici vous expose à une amende forfaitaire de 150€
(ou à des poursuites judiciaires).

Pour arrêter de fumer, faites-vous aider en appelant le
3809 (Téléservice gratuit d'un appel vers un fax et service gratuit, depuis un téléphone fixe ou mobile.)

Décret n° 2017-633 du 25 avril 2017 relatif aux conditions d'application de l'interdiction de vapoter dans certains
lieux à usage collectif



Règlement intérieur et Annexe

Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme

Utilisation des machines et du matériel :

Les outils et les machines ne doivent être utilisés qu'après autorisation par le formateur qui a en charge la formation suivie.

Toute anomalie dans le fonctionnement des machines et du matériel et tout incident doivent être immédiatement signalés au formateur qui a en charge la formation suivie.

Consignes sur les aires d'évolution

Les consignes de circulation sur l'ensemble des aires d'évolutions (hall et pistes) sont définies par des plans de circulation présent sur le site. Ces consignes sont à suivre obligatoirement, notamment lors de vos passages à pied dans les différentes zones.



Equipe ment de protection individuel

Le port des EPI est obligatoire dans certaines formations, notamment l'ensemble de nos formations CACES et sur certaines zones (Halls d'évolution et piste de conduite).





Cofinancé par
l'Union européenne



Région
Hauts-de-France



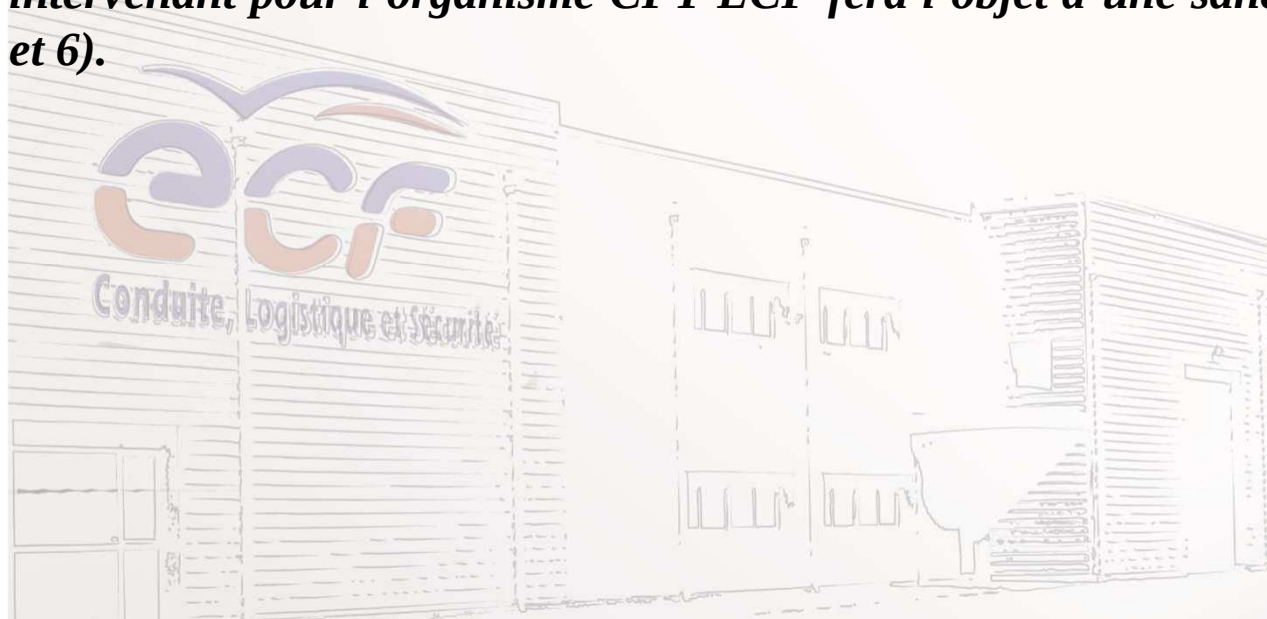
INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES

Règlement intérieur et Annexe



Comportement et agissement envers le personnel

Tout comportement ou agissement irrespectueux envers le personnel de l'organisme ou intervenant pour l'organisme CFT ECF fera l'objet d'une sanction (se référer aux articles 4 et 6).





Cofinancé par
l'Union européenne



Région
Hauts-de-France



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES

Règlement intérieur et Annexe

2. Horaires et Absences

Les horaires de stage sont fixés par la Direction ou le responsable de l'organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires soit par voie d'affichage, soit à l'occasion de la remise aux stagiaires du programme de stage de manière hebdomadaire. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires de stage sous peine de l'application de sanctions. En cas d'absence, les heures ne pourront être reportées et ne donneront lieu à aucun dédommagement.

En règle générale, sauf aménagement, les horaires sont les suivants :

8H - 12H / 13H00-16H00
ou en travail en équipe : 6H - 13H ou 13H – 20H

Exceptionnellement, des cours pourront être organisés au delà des 7 H ou 8H jours (jusqu'à 10H/jour) ou le samedi soit pour respecter le volume horaire en cas de jours fériés, soit pour organiser des rattrapages, soit selon la programmation des actions (conduite Titre Professionnel, FIMO, Permis, Tests CACES® ...).

Les stagiaires sont tenus d'être présent sous peine de l'application de sanctions

toute absence peut remettre en cause la bonne exécution de la convention ou contrat, notamment le respect des dates de validation (Titre Professionnel) ou la délivrance des attestations (FIMO, FCO, Passerelle...). De ce fait, toute absence devra être récupérée avant la fin de la formation pour pouvoir maintenir la validation à la date prévue. Ainsi le centre de formation se garde le droit de vous facturer les heures non réalisées (les moyens de formation ayant été programmés) et de vous proposer un nouveau planning de formation et de validation.





Règlement intérieur et Annexe

3. Sanctions et procédures disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

Constitue une sanction au sens de l'article R6352-3 du Code du Travail toute mesure, autre que les observations verbales, prises par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister :

- Soit en un avertissement ;
- Soit en un blâme ou un rappel à l'ordre ;
- Soit en une mesure d'exclusion définitive (dans les conventions passées avec l'Etat ou la Région, des dispositions particulières sont définies en cas d'application des sanctions énoncés ci-dessus).

Le responsable de l'organisme de formation doit informer de la sanction prise :

- l'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre du plan de formation en entreprise ;
- L'employeur et l'organisme paritaire qui a pris à sa charge les dépenses de la formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'une stage dans le cadre d'un congé de formation.



Règlement intérieur et Annexe

Matériels, documents et informations spécifiques aux formations :

Pour la Formation CACES® Vous devez vous munir d' une paire de chaussures de sécurité, une paire de gants de protection + *Spécifique Engin de Chantier : Baudrier et Casque de chantier ou Spécifique PEMP : Harnais de sécurité et Casque de chantier.* (mis à disposition pour les candidat(e)s financé(e)s dans le cadre du PRF)

Pour la Formation de préparation aux TITRES PROFESSIONNELS de conducteur routier.

Vous devez vous munir d une paire de chaussures de sécurité, une paire de gants de protection, les cartes routières Michelin France et Régionale (Nord Pas de Calais ou Picardie). (mises à disposition pour les candidat(e)s financé(e)s dans le cadre du PRF)

Présentation à l'examen : Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, vous devez justifier d'un volume horaire minimal de formation avant la présentation à la validation.

En cas d'échec : Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, en cas d'échec, vous pouvez bénéficier, à votre demande, d'une éventuelle 2^{ème} et 3^{ème} présentations

Pour les Formations préparation aux examens Permis

Le temps de formation consacré à la Pratique sur véhicule comprend les vérifications avant départ, les manœuvres sur piste, la conduite en circulation, les évaluations et la présentation aux examens du permis de conduire. Toutes ces séquences se réalisent dans le cadre de cours collectifs (4 à 5 candidats par véhicule en marchandise et 5 à 6 candidats par véhicule en voyageur) et non individuels.

Dans toutes les formations, en cas d'échec, les réentrainements et présentations aux examens vous seront facturés sauf prise en charge du financeur, pour tous renseignements sur ce sujet, rapprochez-vous de l'assistante chargée de votre dossier

Faire signer la décharge de remise du règlement



Cofinancé par
l'Union européenne



Région
Hauts-de-France



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES

Votre formation

Vous avez reçu avec votre proposition de formation un fiche concernant votre formation



Rappel des :

Objectif

Pré requis

Sanction visée

Programme de formation

Calendrier prévisionnel





Cofinancé par
l'Union européenne



Région
Hauts-de-France



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES



Votre formation

Nos 3 temps pédagogiques

Durant votre formation, vous pourrez rencontrer trois organisations pédagogiques :

1. Le Face à Face Pédagogique collectif ou individuel

En formation pratique ou théorique, le formateur vous transmet un savoir, une méthode de travail et des « outils » pour faciliter votre apprentissage

2. Temps de travail en atelier encadré

Le formateur évalue votre progression pédagogique et vous oriente sur les thèmes que vous devez perfectionner en autonomie individuellement et/ou en groupe par ateliers. Le formateur encadre ces ateliers pour dispenser des rappels pédagogiques (Salle, Véicules/Pistes, Simulateurs).

3. Temps de travail en autonomie

Apprendre un métier, c'est également apprendre l'autonomie. Des périodes d'acquisition autonome de compétences (Webformation, apprentissage des fiches Orales/Ecrites, Code ...) ou période de révision en autonomie (mise à disposition d'une salle, d'un véhicule, de Simulateur) sont mises en place. Ce qui permet de réduire le temps passé chez vous à apprendre et/ou réviser





Cofinancé par
l'Union européenne



Région
Hauts-de-France



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES



La Formation à distance (FOAD)

Dans le cadre de la formation à distance, nous vous rappelons quelques règles essentielles :

- La présence aux classes virtuelles est obligatoire au même titre que celle en centre
- La remise des exercices, évaluations ... qui vous ont été distribués ou diffusés via le DRIVE et/ou MyECFPro est obligatoire pour valider le temps des périodes d'Acquisition Autonome de Compétence
- Lors des classes virtuelles (comme en présentiel) nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de filmer et/ou d'enregistrer le formateur, la formation sans l'accord écrit préalable des participants (cf dispositions réglementaires du droit à l'image)



Cofinancé par
l'Union européenne



Région
Hauts-de-France



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES



Accueil des Personnes en situation de handicap

Les Instituts de Formation Professionnelle ECF ont mis en place une politique d'accueil des personnes en situation de handicap. En tant qu'ERP*, tous nos sites sont :

- accessibles aux personnes en situation de handicap
- dotés de places de parking réservées à proximité immédiate des zones d'accueil

Les équipes administratives, pédagogiques sont sensibilisées à l'accueil des personnes en situation de handicap pour :

- prendre en compte le handicap dès qu'elles en ont connaissance
- orienter la personne vers le/la Référent/e handicap qui lui propose un entretien individuel

En fonction de cet entretien :

- informer le/la Responsable d'Agence
- évaluer la nécessité d'aménagement du parcours de formation : adaptation du déroulé pédagogique, des moyens techniques...

Tout au long du parcours, le/la Référent/e handicap (Votre Responsable d'Agence) se tient à disposition des personnes et reste un contact privilégié avec les structures spécialisées dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

www.youtube.com/watch?v=WguRVMjQgUQ https

*ERP = Etablissement Recevant du Public [/www.youtube.com/watch?v=VwU](https://www.youtube.com/watch?v=VwU)



Cofinancé par
l'Union européenne



Région
Hauts-de-France



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES



Dans le cadre d'un parcours via la Région Hauts de France et le programme régional de formation (PRF)

Si vous intégrez un parcours dans le cadre du Programme Régional de Formation de la Région Hauts de France.



Soit dans le cadre d'un cursus « *Se spécialiser pour un métier* » ou d'un cursus « *Se former pour un métier* ».

- **ECF et la Région Hauts de France vous assurent l'égalité d'accès à la formation ; Egalité Femme Homme mais également l'accompagnement des personnes en situation de handicap.**
- **Une garantie de qualité de formation et une prise en considération des enjeux relatifs au développement durable.**
- **Les cursus prônent le cout 0 pour le stagiaire (H/F) dans les limites fixées par le marché.**





Cofinancé par
l'Union européenne



Région
Hauts-de-France



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES



Dans le cadre d'un parcours via la Région Hauts de France et le programme régional de formation (PRF)

Le programme « **Se former pour un métier** » doit permettre aux publics ciblés d'accéder à l'emploi.

Il contribue tout particulièrement à l'enjeu portant sur l'élévation générale des niveaux de qualification des demandeurs d'emploi de la région.

Ce programme propose majoritairement une offre de formation certifiante de premier niveau de qualification.

Elle se met également en œuvre de manière dynamique avec une programmation continue d'actions aux besoins des territoires et des entreprises locales.

Enfin, ce programme permet de garantir un maintien des compétences en direction des stagiaires déjà qualifiés, mais restés sans emploi à l'issue de leurs parcours.





Cofinancé par
l'Union européenne



Région
Hauts-de-France



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES



Dans le cadre d'un parcours via la Région Hauts de France et le programme régional de formation (PRF)

Le programme « **Se spécialiser pour un métier** » constitue une offre modulaire complémentaire de formation professionnelle technique aux côtés du programme « se former pour un métier ».

Il s'en distingue par la mise en œuvre de modules courts, spécialisés, permettant de renforcer l'employabilité du demandeur d'emploi en l'aidant dans l'acquisition de compétences rattachées à des obligations réglementaires ou des compétences spécifiques propres au secteur professionnel visé.

Enfin, il permet aussi, dans une logique de filière, d'intégrer un secteur d'activité sur des métiers rapidement accessibles.



Cofinancé par
l'Union européenne



Région
Hauts-de-France



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES



Dans le cadre d'un parcours via l'Apprentissage

Nous nous engageons pour vous !

ECF Pro vous aide à rechercher un employeur

Un(e) référent(e) handicap est disponible pour vous

Nous assurons l'alternance et la coopération entre formateurs et maîtres d'apprentissage

Nous sommes le point d'information ressource concernant vos droits et devoirs

En cas de rupture de contrat nous continuons votre formation et nous vous aidons à trouver un employeur

Nous assurons votre accompagnement social

ECF Promeut et favorise la mixité dans le CFA et dans l'apprentissage

ECF Promeut et favorise la diversité

ECF Promeut et informe sur l'égalité professionnelle

Nous favorisons la mobilité nationale et internationale

Nous vous évaluons dans le respect de la certification préparée

Si échec au diplôme nous vous aidons à poursuivre votre parcours de formation

Nous vous guidons pour l'accès aux aides auxquelles vous avez droit

Nous vous accompagnons dans le suivi de la formation à distance, le cas échéant

En agence votre interlocuteur/trice clef :

Mme WALLON Madeleine

Tel. : N° Agence

E-Mail : madeleine.wallon@ecf-cft.com





Cofinancé par
l'Union européenne



Région
Hauts-de-France



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES



Et vous?

Tour de table de présentation

Merci de vérifier, corriger ou remplir votre fiche de renseignement stagiaire.

L'ensemble des éléments sont obligatoires et doivent être complétés de manière lisible.

Ces informations seront repris pour vos différents documents administratifs

(édition de vos titres, dossiers de rémunération ou prise en charge...)





Cofinancé par
l'Union européenne



Région
Hauts-de-France



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES



Bonne formation à l'ECF !

